



Section académique de LIMOGES

N° 279 - JANVIER 2009

Mensuel

Directeur de publication
Janine VAUX

Prix : 0,50 €

Publié et imprimé par la
section académique du
SNES :

40, avenue Saint-Surin
87000 LIMOGES

☎ : 05-55-79-61-24

💻 : s3lim@snes.edu
www.limoges.snes.edu

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 0413 S 07785

RAPPORT D'ACTIVITE ACADEMIQUE Mars 2007- Janvier 2009

La période de ce rapport d'activité s'ouvre sur les derniers mois de la campagne présidentielle de mai 2007 pour se clore au cœur de la crise économique et financière que traverse notre pays. Cette période coïncide donc pour l'essentiel avec le début du mandat présidentiel de N. SARKOZY, ce qui renvoie à la « rupture » proclamée par le nouvel élu, à sa volonté de réformer vite et fort, en n'épargnant aucun domaine – fiscalité, retraites, santé, code du travail, fonction publique, éducation... Ce qui renvoie également aux constructions d'une riposte syndicale à la hauteur des régressions attachées à la posture présidentielle et au cap fixé au gouvernement.

L'analyse de la politique gouvernementale, de même que le rappel des propositions, des orientations et des actions que le SNES y a opposé, sont développés dans le rapport d'activité national sur lequel vous êtes aussi appelé(e) à vous exprimer. Nous n'y reviendrons donc pas par le menu dans ce rapport d'activité académique. Nous faisons ici, le choix de cibler plus particulièrement les déclinaisons et les traductions académiques de la politique gouvernementale, en revenant sur le bilan de l'activité et de l'action menées au plan local, bien évidemment inscrites dans les orientations et les décisions prises au plan national.

Mais nous devons aussi, à l'occasion du retour sur ces deux années écoulées, faire le choix dans nos congrès de dégager les cohérences, pointer les forces ou les faiblesses de l'action syndicale, afin de tracer des perspectives de plus grande efficacité dans les luttes que nous menons.

Dans notre secteur, la période aura été marquée sans conteste par une offensive sans précédent contre l'Ecole. Tous les segments du système éducatif ont été visés, montrant que l'Ecole constituait un enjeu essentiel

p. 1-2 : Rapport d'activité
Syndicalisation

p. 3-4 : Intervention dans les
structures.
Enseignements

p. 5-6-7 : Intervention syndicale
au service des collègues

p. 8 : Rapport financier

CONGRES ACADEMIQUE

17 et 18 février 2009
Lycée Raoul Dautry
à Limoges

de la politique gouvernementale et que sa « refondation », loin de porter un projet promoteur d'égalité et de laïcité, ne cherchait qu'à la réduire à un rôle d'insertion professionnelle à bas coût, où mérite individuel et concurrence seraient les maîtres mots.

Clairement inscrite dans la logique de la RGPP, la politique éducative menée par X. DARCOS a ainsi été nourrie d'objectifs cohérents : suppressions massives d'emplois et donc recherche de « réformes » de structures et de contenus d'enseignements adaptés à ces retraits, remises en cause des droits des personnels – temps de travail, droit à un poste, qualification, rémunération.

Travaillant sans relâche à informer, débattre et mobiliser la profession, le SNES a cherché sur ces questions à montrer les cohérences entre les lignes de force de la politique gouvernementale et notamment au plan éducatif, la cohérence entre le renoncement aux ambitions pour les élèves et son corollaire : la remise en cause, voire la dénaturation de nos métiers.

Dans ce contexte et face à la nécessité de construire un rapport de forces à la hauteur des enjeux, le SNES a tout mis en œuvre pour aller vers des actions unitaires les plus larges possibles. Il reste que, si l'accord a pu se faire au niveau des fédérations de l'Education sur des mobilisations concernant le budget, l'unité n'a pas toujours été possible. Le SNES a donc dû prendre ses propres responsabilités dans le champ du second degré et dans des conditions souvent difficiles (grève du 18/03/2008 et encore plus récemment grève du 07/10/2008).

La période couverte par ce rapport d'activité se termine au moment de l'annonce par X. DARCOS du report de son projet de réforme du lycée. **Il s'agit là d'une réelle victoire à laquelle le SNES a largement contribué. Elle permet de mettre en évidence que la détermination des personnels, des parents d'élèves et des élèves parvient à faire plier un gouvernement qui pourtant n'avait cessé de réaffirmer que ni les manifestations, ni les grèves ne le feraient renoncer à ses projets. Notre résolution à continuer ne peut qu'en être renforcée.**

SYNDICALISATION

A l'instar de toutes les organisations syndicales, le SNES est confronté à un tassement de ses effectifs (nettement amorcé après 2003). Toutefois la période de deux ans, sur laquelle porte ce bilan d'activité, a permis d'enrayer la décrue et même d'esquisser un redressement (en 2007-2008).

Il s'agit là d'un signe encourageant, tant la question de la syndicalisation reste majeure au regard des enjeux qu'elle recouvre pour notre syndicalisme, l'avenir du second degré et de ses personnels.

A ce constat, on peut en ajouter un autre, positif : les élections professionnelles de décembre 2008 (CAPA et CAPN) ont confirmé le SNES dans sa position majoritaire. Ce qui constitue bien évidemment un appui décisif pour la syndicalisation.

Gagner de nouveaux adhérents, « fidéliser » les syndiqués restent des objectifs majeurs, auxquels nos congrès, académiques et national, devront travailler en intégrant une donnée essentielle : le renouvellement massif de la profession qui est en cours.

Il est clair que les nouvelles générations arrivent dans nos métiers avec de nouveaux repères, un rapport plus distancié au politique et aux formes d'organisation collective, notamment la nécessité de leur « permanence ». Tout comme il est clair que le doute sur l'intérêt de poursuivre l'effort d'une formation de masse jusqu'aux baccalauréats et au-delà, traverse une partie de la profession.

Nombre de débats sont donc à reprendre. Il ne s'agit pas de réviser nos conceptions, mais de mieux les expliciter, de les mettre à l'épreuve de l'argumentation et du débat. Il s'agit aussi de construire des outils de « transmission » entre générations sur le métier. Il s'agit encore d'essayer de surmonter les problèmes que crée un surinvestissement professionnel contraint qui laisse de moins en moins de place aux réunions syndicales et à la pratique du débat collectif.

Notre syndicalisme ne peut se contenter de positions défensives. Il doit au contraire servir de point d'appui pour les collègues afin de construire les espaces démocratiques permettant l'appropriation et le contrôle des enjeux de nos métiers.

Ce sont quelques unes des questions que nos congrès devront travailler et approfondir.

Intervention dans les structures

CTPA (comité technique paritaire)

CAEN (conseil académique de l'éducation nationale)

CESR (conseil économique et social régional)

CTPA/CAEN

C'est au CTPA que sont présentés les choix du Recteur portant sur l'utilisation et la répartition des moyens dont dispose l'académie.

Sur ces questions, la politique rectorale est étroitement dépendante des données budgétaires générales. Les représentants du SNES au CTPA ont donc été confrontés à une volonté rectorale de redéploiements entre les trois ordres d'enseignement du Second degré (lycées, LP, collèges) et de suppressions massives de postes, accompagnées d'une inflation d'heures supplémentaires (près de 130 postes supprimés à la rentrée 2008, 53 devraient l'être à la rentrée 2009).

Si les autorités académiques et départementales n'ont pas été insensibles aux multiples actions menées (rassemblements, boycotts de CA, votes contre les DGH, demandes d'audience, pétitions, communiqués de presse, installations de silhouettes noires symbolisant les suppressions de postes, occupations de locaux, interpellations des élus sans compter les grèves et manifestations) elles n'ont cessé de rappeler qu'elles étaient contraintes par la dotation ministérielle.

La lutte menée contre les HSA, relayée par des initiatives académiques (appel de la CA du 05-02-2008 à s'engager collectivement contre la prolifération des HSA, pétitions, interventions dans les différentes instances...) n'est sans doute pas étrangère au fait que le ministre ait renoncé cette année à développer une nouvelle offensive dans cette direction.

Quant à la carte des formations, elle s'est surtout caractérisée par une **généralisation des bacs pros** 3 ans. Vu les conséquences extrêmement préoccupantes de cette orientation tant pour les élèves (notamment en terme de poursuites d'étude), que pour le devenir de la voie technologique (cf. § lycées), le SNES n'a pas manqué de s'impliquer dans le débat et dans l'action.

Par ailleurs, en liaison avec les sections syndicales, il est intervenu pour limiter le nombre de fermetures de différentes sections de lycée.

CESR

La représentation de la FSU au CESR, actuellement assurée par le SNES, nécessite un fort investissement : pas moins de 90 réunions en deux ans... et une participation active sur de nombreux sujets : carte scolaire, formation professionnelle, université, travaux dans les lycées, orientation, avenir des jeunes en Limousin...

Votes sur les rapports d'activité et rapports financiers académiques et nationaux

La période de vote est fixée du **jeudi 22 janvier au vendredi 13 février 2009**.

Participent au vote tous les syndiqués à jour de leur cotisation au moment du vote.

Le vote a lieu dans les S1, ou pour les isolés et retraités, par correspondance, directement à la section académique.

Il appartient à chaque S1 d'organiser la consultation. Les modalités ainsi que les bulletins de vote seront expédiés prochainement.

Le dépouillement se fait par établissement. Chaque S1 recevra les documents nécessaires (procès-verbal de dépouillement et liste d'émargement).

La récapitulation académique des résultats se fera au moment du Congrès académique sous la responsabilité de la Commission de dépouillement qu'il aura élue.

Métier

Suppressions de postes, mesures de cartes scolaires, multiplication des BMP ont pour conséquence un « éclatement » de l'emploi.

Les postes à cheval se multiplient, tant pour les TZR que les titulaires de poste.

Outre la **nécessité d'enrayer ce phénomène par l'arrêt des suppressions de postes**, il s'agit aussi de contraindre l'administration à indemniser à leur juste valeur les déplacements contraints des personnels, c'est ce à quoi nous nous sommes employés dans différentes instances. Malgré les quelques avancées obtenues, le compte n'y est toujours pas.

Lycées

Repérés par différents audits commandités par le ministère comme étant le niveau d'enseignement où l'on pouvait opérer des économies substantielles, les lycées ont été au cœur des enjeux. Après les attaques sur les conditions de services induites par le décret de Robien, décret abrogé suite aux multiples actions menées dans notre académie comme dans les autres, c'est à une offensive de plus grande ampleur qu'a voulu se livrer le ministre Darcos. Il a amorcé dans un premier temps au travers de la **généralisation des bacs pros 3 ans** et avec le soutien de certaines organisations syndicales – la tâche de l'intersyndicale académique n'a pas été aisée sur cette question – une vaste réforme du lycée.

Faisant fi des élèves n'étant pas en situation de réussir un parcours de bacs pros 3 ans, établissant de fait une orientation précoce dès le collège, hypothéquant les possibilités d'études post bac (60% d'échec des bacs pros au BTS), le ministre a voulu organiser, par ce dispositif, un véritable laminage de la voie technologique. La deuxième étape envisagée était une réforme de la classe de seconde puis du cycle première terminale **marginalisant les enseignements technologiques**. Si la mobilisation des uns et des autres, à laquelle le SNES a largement contribué, a permis d'obtenir un « report » de cette réforme et la perspective de discussions pour un nouveau projet, la généralisation des bacs pros 3 ans subsiste, ainsi qu'une déperdition inquiétante des effectifs d'élèves vers une voie technologique qui aurait grand besoin d'une vraie réforme dans le secteur industriel.

Le SNES a également contribué, par de nombreuses publications, par des interventions multiples, à alerter sur bien d'autres inquiétudes que soulevait le projet de réforme (**mise à mal de dédoublements, de certains enseignements, absence de perspectives claires pour la première et la terminale, ainsi que pour le bac...**) et il a formulé des **propositions** pour une autre réforme, propositions que nous aurons à populariser et à soumettre à la discussion au sein de la profession dans la période à venir.

Collèges

Si la réforme des lycées est très présente dans les débats, il ne faut pas oublier le collège qui est progressivement remodelé suite à l'application de la loi Fillon depuis 2005.

Avec la **mise en place du socle commun de connaissances et de compétences**, ce sont d'abord les contenus d'enseignement qui évoluent à travers de nouveaux programmes déjà appliqués ou qui vont l'être très prochainement suivant les disciplines. Ces programmes, parfois marqués par un recentrage sur les « fondamentaux », traduisent alors un renoncement à mener tous les jeunes à la réussite. A ce sujet, la mise en place dans l'académie des PIIM- Parcours Individualisés d'Initiation aux Métiers- peut présenter dans certains cas un intérêt, mais comporte aussi un risque d'éviction précoce d'élèves en difficulté. Les **livrets de compétence**, expérimentés dans plusieurs collèges du « bassin » de Brive, ont révélé l'ambiguïté du socle avec une évaluation incessante et contre-productive de micro-compétences, alourdissant fortement la charge de travail des enseignants. Le report de leur généralisation est une bonne nouvelle ; toutefois, la vali-

dation de deux piliers du socle pour l'obtention du brevet (B2i + niveau A2 en LV) a été imposée dans des conditions ubuesques que le SNES a dénoncées. Au sujet de cet examen national, nous avons mené campagne pour faire échec à la **note de vie scolaire**. Il faut bien reconnaître que les consignes ont été diversement appliquées sur le terrain à cause notamment des fortes pressions de la hiérarchie sur les personnels.

La nouveauté de la dernière rentrée scolaire a été la **généralisation de l'accompagnement éducatif** sans bilan critique des expérimentations menées au préalable. D'après les informations obtenues auprès des collègues, il semble que les modalités d'application sont très variables, tant dans la nature des activités proposées que pour les horaires retenus, le nombre d'élèves concernés, etc. Nous avons demandé, dans le cadre des CTPD et CDEN, qu'un état des lieux complet, qualitatif et objectif nous soit présenté lors de la prochaine convocation de ces instances. Le risque d'externalisation, entre autre, de l'aide aux élèves est en tout cas réel à un moment où les possibilités de travailler en groupes, notamment en sciences expérimentales ou en LV, se réduisent à peau de chagrin. En diminuant progressivement, mais sûrement l'horaire hebdomadaire de la plupart des disciplines, la logique budgétaire a été privilégiée au détriment de la prise en charge de la difficulté scolaire des élèves défavorisés. Même l'ATP en 6^{ème} est menacée alors qu'elle pourrait être étendue aux autres niveaux du collège dans lesquels aucun temps d'aide n'est prévu le plus souvent.

Enfin, on peut être très inquiet pour les prochaines années. La hausse des effectifs dans les collèges, déjà amorcée en Haute-Vienne et en Corrèze, va, du fait de l'évolution démographique, nettement s'accroître au moment où les suppressions de postes d'enseignants et autres personnels d'encadrement perdurent. Il faut donc s'attendre à des classes de plus en plus chargées et à des DGH notoirement insuffisantes avec, par voie de conséquence, un nouveau risque de diminution des horaires disciplinaires confortant l'idée d'un enseignement au rabais.

Intervention syndicale au service des collègues

CAPA

Depuis l'apparition de la LOLF, la politique éducative se pilote à l'aide d'indicateurs, judicieusement choisis, pour que les politiques gouvernementales successives atteignent leur objectif : la compression des dépenses publiques. Se joue aussi sur le même registre, la volonté de gérer les carrières au mérite pour quelques uns contre l'amélioration de la situation de tous.

Les interventions des élus du SNES ont visé à démontrer l'absurdité de telles orientations, à pointer leurs incohérences. Si nous avons été entendus sur certains points, (barèmes d'accès à la hors-classe des certifiés et CPE, rythmes d'inspection inégaux et pénalisants pour l'avancement), l'administration revient sans cesse à la charge pour promouvoir des modes de gestion porteurs d'inégalités et d'arbitraire.

Affectation des enseignants

Les mutations inter et intra académiques mobilisent les élus académiques du SNES de novembre à août : informations en amont (réunions, publications, permanences), travail de vérification des barèmes, discussions sur le barème intra, vérification et amélioration du projet de mouvement de l'administration.

Ces deux dernières années le ministère a tenté de remettre en cause le rôle du barème, le rôle et la place des élus des personnels, la mobilisation que nous avons impulsée l'en a partiellement empêché. Pour le mouvement 2009, les attaques sont toutefois encore nombreuses et porteuses de profonds changements.

La volonté du ministère est de s'affranchir à la fois du barème et du contrôle par les élus des opérations de mouvement des personnels : transmission des résultats aux demandeurs avant FPMA, informatisation à outrance des opérations, affectations hors barème... La déconcentration du mouvement continue par ailleurs de creuser de nombreuses disparités entre académies.

Toutes ces mesures remettent en cause le droit à mutation statutaire des personnels et sont porteuses de profondes inégalités de traitement entre les fonctionnaires sur le territoire.

Les politiques de suppressions de postes menées ont engendré des mouvements académiques et nationaux de qualité médiocre : peu de demandeurs obtiennent satisfaction, traitement en extension pour les entrants dans l'académie, affectations non souhaitées en ZR. Les effets néfastes (mutation en aveugle) du mouvement en deux temps (inter et intra) sont à nouveau démontrés.

Les élus du SNES se sont employés à dénoncer et à faire

obstacle aux choix idéologiques qui tiennent de l'effet d'annonce et qui changent d'une année sur l'autre : valorisation des APV une année, de la séparation de conjoint une autre... Cela ne permet plus de construire une stratégie de mutation à long terme.

Les élus du SNES ont défendu des principes et des règles équitables et connus de tous au travers de l'existence et du respect du barème, ils ont combattu les attaques contre le paritarisme, ils ont œuvré dans ces conditions difficiles pour améliorer la situation de tous les demandeurs de mutation, à la fois en discutant les éléments du barème en amont puis en améliorant le travail informatique de l'administration, ils sont les seuls à le faire.

TZR

Fin des affectations des certifiés/agrégés en LP hors discipline, pendant un temps limitation kilométrique pour les affectations, maintien de la consultation des élus pour les phases d'ajustement de juillet et août, retour d'une bonification pour le mouvement intra pour l'année 2009 ; voilà ce qu'a pu initier le SNES académique au cours des deux dernières années en parvenant à remettre sur pieds un collectif TZR. Ce n'est qu'un bout du chemin, pour aller plus loin les TZR doivent encore plus nombreux s'impliquer dans l'action collective afin que de la difficulté d'exercice de leur métier soit pleinement reconnue.

Formation syndicale

Le S3 et les sections départementales ont été à nouveau à l'initiative de stages ouverts à tous les adhérents ou à des publics plus spécifiques (ex. du stage « retraités » organisé en mai 2008 par le S2 19). Les stages académiques, très suivis, ont eu lieu le plus souvent en présence d'un(e) responsable national(e) du SNES, spécialiste de la question abordée. Ce fut le cas pour le stage « langues vivantes » organisée le 21/02/07 et celui sur le collège qui a eu lieu le 1^{er} avril 2008. Des stages « carrière » ont été également proposés dans les trois départements. Enfin, le travail de formation de militants s'est poursuivi afin de renforcer notre présence dans les collèges et lycées et de favoriser notamment la diffusion de nos propositions en provoquant, si possible, la discussion à l'intérieur des établissements.

D'autres stages sont envisagés prochainement et les propositions sont les bienvenues. Par ailleurs, nous souhaitons renforcer la participation de (futurs) militants à des stages nationaux toujours très instructifs ; des initiatives vont être prises dans ce sens.

IUFM

A l'IUFM, la présence des militants du SNES est régulière : tenue d'une permanence hebdomadaire sur le site de l'IUFM, organisations de plusieurs réunions d'information. Celles relatives à la première affectation continuent à réunir de très nombreux stagiaires : nous y informons sur les difficultés du mouvement liées au contexte budgétaire actuel qui conduit à la diminution des moyens alloués aux académies, sur la volonté ministérielle de remise en cause du barème et de pouvoirs renforcés donnés aux Recteurs. A l'information générale et à l'éclairage politique, nous ajoutons des conseils personnalisés donnés aux stagiaires sur la question des affectations comme sur d'autres questions relatives à la carrière (reclassement, notation).

Nous avons également l'objectif de montrer aux stagiaires que les questions liées au métier, à ses évolutions, à la formation, aux contenus d'enseignements, à l'organisation du système éducatif, aux pratiques pédagogiques font partie intégrante de notre réflexion syndicale.

Le taux de syndicalisation des stagiaires est resté globalement correct, avec toutefois une légère baisse cette année, il importera à la fois d'essayer d'en comprendre les raisons et de tenter d'y remédier. Il importe aussi de travailler à fidéliser ces nouveaux adhérents au SNES en leur donnant non seulement envie d'y rester mais aussi de s'y impliquer. Il va de soi que cette question ne peut être traitée dans le seul IUFM par quelques militants mais doit être l'affaire de tous dans les établissements.

La période a été aussi marquée par deux réformes importantes : l'intégration de l'IUFM à l'Université et l'annonce de l'élévation du recrutement au niveau du Master. L'intégration de l'IUFM à l'Université s'est traduite par notre éviction du Conseil d'Ecole de l'IUFM puisque le texte de cadrage a fait disparaître les sièges qui étaient réservés aux organisations syndicales les plus représentatives. Outre le fait que nous nous retrouvons mis à l'écart et sans espace d'intervention dans les instances sur des questions majeures (contenu des Masters, organisation et évolution de la formation), nous dénonçons aussi l'idée selon laquelle les enseignants en exercice n'auraient pas à être consultés sur les questions relatives à la formation des maîtres.

Sur l'ensemble de ce dossier, nous devons nous attacher à impulser un travail fédéral régulier, nous devons aussi tenter de nouer des liens avec les organisations étudiantes .

Les résultats des élections au Conseil d'Ecole qui ont régulièrement placé la liste de la FSU très largement en tête – avec même un progrès cette année avec 5 sièges sur 6 – montrent toutefois que l'image de la FSU auprès des jeunes (qu'ils soient étudiants ou stagiaires) est très largement positive : c'est une incitation à poursuivre et à intensifier le travail syndical en direction et avec les jeunes collègues.

Assistants d'éducation et auxiliaires de vie scolaire

La mise en extinction du corps des Mi-Se, débutée en 2003, est maintenant presque achevée (9 Mi-Se dans l'académie à la rentrée 2008, contre plus d'un millier d'AED/AVS). Ce statut dégradé et précaire est devenu la règle : pour mémoire, ils sont recrutés par le chef d'établissement, le plus souvent pour un contrat d'un an, effectuant un temps de travail supérieur aux Mi-Se pour un salaire similaire, l'annualisation en sus, sans obligation de justifier d'un statut d'étudiant (ce qui n'en fait plus un instrument de justice sociale pour la poursuite d'études), avec, souvent, des détournements de missions imposés par un chantage à l'emploi.

Depuis le dernier congrès, le SNES académique est intervenu, par des bulletins spécifiques à destination des AED/AVS (2 à 3 par an), par des interventions des élus AED/AVS dans la CPC provisoire qui existait dans l'académie, pour dénoncer ce statut au rabais et défendre les droits des AED/AVS.

Ce travail a été porté par un collectif d'AED/AVS, né en 2003, mais qui souffre d'une certaine difficulté à renouveler ses militants au fur et à mesure que les anciens partent. Ce constat ne s'arrête toutefois pas au collectif AED. Les réunions publiques et stages organisés ces deux dernières années ont rassemblé peu de monde, à l'exception de l'une d'entre elles, le matin d'une grève en mars 2008. La faible durée du contrat, le poids de la hiérarchie, l'impression de n'être que de passage dans cette fonction, contrairement aux Mi-Se, expliquent sans doute ce modeste engagement. C'est d'autant plus paradoxal que la catégorie est assez fortement mobilisée (souvent plus que les enseignants) lors des grèves de l'Education nationale, et que les idées du SNES et l'activité du collectif ont été largement approuvées lors du scrutin de décembre 2008, avec plus de 61 % des voix (3 élus sur 4 et meilleur résultat national).

Non titulaires

La situation faite aux personnels précaires – contractuels, vacataires, MA – est inadmissible. Pour limiter les moyens alloués aux remplacements le Recteur diminue le recours aux contractuels et la vacation devient la norme. Une vacation est interrompue dès qu'un TZR est à nouveau disponible, peu importe le suivi pédagogique des élèves. Conséquence : le chômage pour beaucoup de contractuels, rien pour les vacataires qui en sont exclus, voilà l'horizon de ces collègues que nous côtoyons. Ce traitement les éloigne naturellement du métier, leur isolement rend leur défense et le suivi de leurs affectations très difficiles.

Force est de constater que nous avons des difficultés à rencontrer ces collègues découragés et à tisser avec eux les liens qui s'imposeraient pour les associer pleinement à la vie syndicale et à l'action collective.

Seule amélioration obtenue dans la période, le droit reconnu aux vacataires de se voir rémunérer les heures passées en conseil de classe ou en rencontre parents-professeurs, ils doivent cependant en faire la demande écrite.

La création d'une CCP académique où la FSU a obtenu les deux sièges alloués aux représentants des personnels doit être l'occasion de retisser des liens avec les collègues non titulaires afin de gagner ensemble des droits sociaux et professionnels analogues à ceux des titulaires et un arrêt immédiat du recours à la vacation.

Seule l'action collective permettra la création d'un plan de titularisation des non titulaires en poste et au chômage et la garantie de leur réemploi.

Retraités

Les retraités, dans notre cas, sont des salariés comme les autres, dans une situation particulière : la cessation d'activité.

Ils partagent ainsi avec les actifs un grand nombre de préoccupations : toutes celles qui concernent le « pouvoir d'achat », la protection sociale, les droits fondamentaux. Lorsqu'on « prend sa retraite », on ne se coupe pas du corps social.

Ils n'ont pas oublié leurs métiers et sont disponibles pour soutenir ceux qui affrontent la réalité des situations professionnelles.

Ils ont aussi leurs domaines d'interventions propres, ceux liés à l'âge, avec les éventuelles questions de santé, voire de dépendance qui en résultent.

L'activité des retraités, dans le syndicat, est donc double :

- ◆ participation, autant que possible à la vie « habituelle » de l'organisation (présence aux bureaux et CA académique et départementales), présence dans toutes les manifestations et réunions publiques.
- ◆ implication dans les organes spécifiques : localement dans les sections FGR-FP^(*) départementales, délégations aux AG nationales bisannuelles du SNES ; ainsi que participation aux organes départementaux de la FSU, en attendant la création d'une section régionale.

(*) *Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique.*

RAPPORT FINANCIER

Durant les deux années couvrant la période 2006/2008 l'effectif des adhérents du SNES a été en légère augmentation au plan académique (grâce, en particulier, à un apport de syndiqués en début d'année scolaire après le mouvement interacadémique).

Grâce à des recettes stables (provenant uniquement des cotisations) et à des dépenses maîtrisées les équilibres financiers sont conservés pour les deux derniers exercices.

Les comptes du S3 dégagent des excédents respectifs d'environ 1 500 € et 10 300 € pour chacun des exercices 2006/2007 et 2007/2008 (contre 2 600 € et 1 300 € pour les exercices 2004/2005 et 2005/2006)

Le S3 dispose de fonds de réserve conséquents permettant d'envisager avec confiance l'avenir à moyen terme sur le plan financier dans la mesure où l'effectif des syndiqués ne subit pas une trop forte dégradation.

Ci-dessous figurent le compte de résultat des deux derniers exercices ainsi que deux tableaux plus détaillés donnant la répartition, en pourcentage, des dépenses du S3 : les différents comptes ayant été regroupés en rubriques plus vastes.

COMPTE DE RÉSULTAT DES EXERCICES 2007-2008 et 2006-2007			
		Exercice 2007/2008	Exercice 2006/2007
PRODUITS	Ventes diverses	-286,00	598,00
	Total des cotisations	163 016,70	156 208,40
	Produits nets	162 730,70	156 806,40
	Subventions du S4	5 800,00	9 800,00
	Total des produits (I)	168 530,70	166 606,40
CHARGES	Autres achats et charges externes	145 534,98	139 228,65
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 109,00	1 054,00
	Salaires et traitements	10 185,95	19 595,05
	Charges sociales	6 390,64	6 766,85
	Dotations aux amortissements sur immobilisation	2 456,96	3 738,42
	Total des charges (II)	165 677,53	170 382,97
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		2 853,17	-3 776,57
2 - RÉSULTAT FINANCIER (III) (Intérêts et produits assimilés)		7 460,08	5 314,98
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III)		10 313,25	1 538,41
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (Produits exceptionnel sur opérations de gestion) (IV)		5,38	-0,80
TOTAL DES PRODUITS (I + III + IV)		175 996,16	171 920,58
TOTAL DES CHARGES (II)		165 677,53	170 382,97
5 - EXCEDENT OU PERTE (total des produits - total des charges)		10 318,63	1 537,61

REPARTITION DES DEPENSES POUR LES EXERCICES 2007-2008 et 2006-2007			
Exercice 2007-2008		Exercice 2006-2007	
Rubrique	%	Rubrique	%
Cotisations reversées au S4	65,9%	Cotisations reversées au S4	60,4%
Salaires et charges sociales	10,2%	Salaires et charges sociales	15,8%
Communication (routage, téléphone...)	9,3%	Communication (routage, téléphone...)	9,3%
Frais de local	4,4%	Frais de local	4,3%
Papier enveloppes	2,4%	Papier enveloppes	3,6%
Frais militants	2,2%	Frais militants	2,1%
Petit matériel	1,4%	Fournitures de bureau	1,8%
Manifestations	1,3%	Petit matériel	1,2%
Abonnements presse	0,9%	Abonnements presse	0,7%
Aides aux S2	0,7%	Frais bancaires	0,5%
Frais bancaires	0,6%	Matériel informatique	0,3%
Matériel informatique	0,4%	Aides aux S2	0,1%
Fournitures de bureau	0,3%		